



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 1<sup>er</sup> juin 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 27

N° DEL-2023-3-15

**SEANCE DU 07 JUIN 2023**

Nature de l'acte :  
Finances – subventions

Présents : Mme BENIER, Maire

OBJET :  
Demande de subvention  
à l'Etat au titre de la DETR  
pour l'aménagement d'un  
self au restaurant scolaire  
des Gentianes

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoint ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. JOURDA, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. LAVOUE, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Mme JONES.  
M. BURLET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.  
Mme DUBURCQ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.  
Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.

Pour ampliation  
Pour le Maire  
et par délégation

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.  
M. ORSET, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

\*\*\*\*\*

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture  
001-210104196-20230607-DEL-2023-3-15-DE  
Date de télétransmission : 09/06/2023  
Date de réception préfecture : 09/06/2023

Vu l'appel à projets 2023 pour les subventions de l'Etat aux investissements locaux publié par la Préfecture de l'Ain en date du 12 décembre 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune aménagera un Self au restaurant scolaire des Gentianes durant les vacances estivales 2023 afin de faire face à l'accroissement du nombre d'enfants utilisant le service de restauration scolaire.

Pour ce projet, la commune peut prétendre à une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le coût des travaux atteint 281 459.19 € hors taxes.

La commune entend solliciter une subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement d'un Self au restaurant scolaire des Gentianes d'un montant de 112 000 € représentant 39.79% du coût des travaux.

Le plan de financement s'établit ainsi comme suit :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	99 459,19 €	35,34%
Emprunts		0,00%
<b>Sous-total autofinancement</b>	<b>99 459,19 €</b>	<b>35,34%</b>
Union Européenne		
Etat - DETR	112 000,00 €	39,79%
Conseil régional	70 000,00 €	24,87%
Conseil départemental		
<b>Sous-total subventions publiques</b>	<b>182 000,00 €</b>	<b>64,66%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>281 459,19 €</b>	<b>100,00%</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

ADOpte l'opération d'aménagement d'un Self au restaurant scolaire des Gentianes,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DEMANDE à l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, une subvention d'un montant de 112 000 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

FAIT A THOIRY,  
LE 7 JUIN 2023

LE MAIRE,  
Muriel BENIER



Certifiée exécutoire le 09/06/2023  
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse  
Et publication ou notification le 09/06/2023